

DELIBERATION N° 16 - SALON INTERCOMMUNAL DES ECONOMIES D'ENERGIE 2018 – CONVENTION ET PARTICIPATION FINANCIERE

Rapporteur : M. LOMBARD

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales;

En 2017, les 6 communes du secteur Sud-Est de la Métropole du Grand Nancy (Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Jarville, Laneuveville-devant-Nancy et Ludres) ont organisé le troisième Salon des Economies d'Energie et des Energies Renouvelables.

Devant le succès de cet événement, elles ont décidé de le reconduire les 7 et 8 septembre 2018 à Ludres.

L'objectif du salon est de mettre en relation des entreprises locales spécialisées dans la transition énergétique et des particuliers à la recherche de solutions innovantes. De plus, ce salon permet de prodiguer des conseils dans le domaine des économies d'énergies.

La troisième édition s'est déroulée les 8 et 9 septembre 2017. Elle a permis d'accueillir près de 500 visiteurs et de réunir 25 exposants dans les spécialités suivantes :

- chauffage - ventilation,
- isolation,
- « portes – fenêtres »,
- « énergies renouvelables ».

De plus, GRDF, ERDF, le Grand Nancy, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD) et la Maison du Vélo étaient présents pour prodiguer des conseils aux visiteurs.

L'objectif pour l'année 2018 est d'augmenter le nombre de visiteurs et d'accueillir 25 exposants «entreprises RGE » regroupés en 5 grandes catégories : Chauffage/Climatisation/Ventilation, Isolation extérieure et intérieure, Fenêtres/Portes/Velux, Energies renouvelables et Chauffage/Energie bois/Qualibois.

La Ville de Ludres est coordinatrice (moyens internes et prestataires extérieurs) de l'organisation de l'événement en relation étroite avec les 5 autres communes et le Grand Nancy.

Les frais de logistique (phoning, réservation d'emplacement dans la salle, etc.) sont couverts par les inscriptions des exposants.

Les frais de communication (flyers, affiches, relations avec la presse et les médias, etc.) sont pris en charge par la Ville de Ludres.

Dans la mesure où l'événement revêt un intérêt intercommunal, les 6 communes associées ont décidé de partager les frais liés à la communication. A ce titre, la participation de chaque commune est évaluée à 500 €.

Dans la mesure où les règles de la comptabilité publique ne permettent pas un partage direct des frais, il est nécessaire que la Ville de Ludres facture aux 5 autres communes leur participation.

Afin d'acter cette participation, il est donc nécessaire d'établir une convention définissant les conditions et modalités dans lesquelles les autres villes verseront leur participation financière à la ville de Ludres.

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et la commission Urbanisme, Travaux, Patrimoine et Sécurité ont rendu un avis favorable le 29 mars 2018.

Intervention de Monsieur le Maire :

L'organisation d'un nouveau salon des économies d'énergie qui attire des gens intéressés par les conseils et les artisans concernant le chauffage, l'isolation, la ventilation, ..., s'avère très utile. Le retour de ce salon est très positif, tant du côté des visiteurs, que des exposants qui veulent revenir chaque année. Il est à rappeler que les organismes comme l'ALEC ou « la maison de l'habitat » sont également présents et donnent des conseils gratuits et appropriés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de fixer la participation des communes du secteur Sud-Est de la Métropole du Grand Nancy au fonctionnement du Salon des Economies d'Energie à 500 € par commune;
- d'approuver la convention définissant les conditions et modalités dans lesquelles les communes verseront leur participation financière à la ville de Ludres pour l'édition de l'année 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout autre acte relatif à cet événement ;
- de verser une participation forfaitaire de 500 € pour l'organisation du Salon des Economies d'Energie.

Les crédits et les recettes sont prévus au budget 2018.